

résolution adoptée par l'Assemblée. La Force, avait-il recommandé, devait être temporaire; elle ne devait pas jouer un rôle militaire ou politique qui contrarie les efforts de règlement du conflit. Ses opérations, limitées, devaient être fixées avec l'accord des parties en cause. On n'envisageait pas de s'en servir pour une action coercitive aux termes du chapitre VII de la Charte. Selon les propres paroles du secrétaire général, elle n'était pas, « malgré son caractère paramilitaire, une force ayant des objectifs militaires ». Son rôle principal devait être « d'entrer en territoire égyptien avec le consentement du gouvernement égyptien afin d'aider à maintenir le calme pendant et après le retrait des troupes non égyptiennes et d'assurer le respect des autres dispositions de la résolution du 2 novembre 1956 ». La Force ne devait pas avoir de fonctions militaires « excédant celles qui seraient nécessaires pour assurer des conditions pacifiques ». Enfin, le secrétaire général préférait une composition équilibrée des effectifs. Il parvint à obtenir des offres de contribution de vingt-quatre pays différents; neuf furent acceptées. Pour aider le secrétaire général à définir les autres fonctions et structures de la Force, l'Assemblée créa un comité consultatif composé de représentants de sept pays, dont le Canada.

Le 23 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Lester B. Pearson, définit devant l'Assemblée l'attitude de son pays à l'égard de la FUNU :

« Mon pays appuie très vivement et avec enthousiasme la création de cette force d'urgence, mais à la condition qu'il s'agisse seulement d'une Force des Nations Unies, placée sous le contrôle de notre Organisation, capable d'accomplir la tâche qui lui a été confiée, et que cette force, si elle est à la hauteur de sa tâche, puisse être le début de quelque chose de plus grand et de plus permanent dans l'histoire de notre Organisation, quelque chose dont on parle ici même depuis des années, à savoir : l'organisation de la paix par l'action sur le plan international. »

La Force d'urgence des Nations Unies stationnée en territoire égyptien surveilla la frontière israëlo-égyptienne de novembre 1956 au 21 mai 1967.